



AVIS DE COURSE REGATE DE NOEL AFCO

Nom de la compétition : REGATE DE NOEL AFCO
Dates complètes : Samedi 12 Décembre 2015
Lieu : Cherbourg et ses abords
Autorité Organisatrice : Yacht Club de Cherbourg

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les règlements fédéraux,
- 1.3. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B et C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{ème} catégorie de navigation.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2. La régata est ouverte à tous les bateaux du système à handicap **HN**. L'équipage devra être composé de **2 personnes minimum**.
- 3.2.1. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en contactant le secrétariat du yacht club aux heures d'ouverture.
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 5 € par bateau

5. PROGRAMME

- 5.1. Confirmation d'inscription :
Le vendredi 11 décembre aux heures d'ouverture du secrétariat
Le samedi 12 décembre 2015 à partir de 10h00
- 5.2. Jour de course :

| Date | Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement | Classe(s) |
|----------|---|-----------|
| 12/12/15 | 11H30 | Toutes |

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 12 Décembre 2015
- affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type Banane et/ou Côtier

8. SYSTEME DE PENALITE

8.1. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

9. CLASSEMENT

9.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

9.2. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

La remise des prix aura lieu le samedi 12 Décembre 2015 à 19h00 au Yacht Club

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

SECRETARIAT DU YCC:

Anne MATAGUEZ

Tel : 02.33.94.28.05 Fax : 02.33.94.13.73

yc-cherbourg@wanadoo.fr

Heures d'ouvertures du secrétariat :

Mardi, Mercredi, Jeudi, de 9h00 à 12H00

Vendredi de 9h00 à 12H00 et de 15h00 à 18h00